Commune de Rosans
Département des Hautes-Alpes

REÇU LE
09 OCT. 2017
9330
MAIRIE DE ROSANS

PREFECTURE DES HAUTES-ALPES
ARRIVEE
06 OCT. 2017
Bureau du Courrier N°3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 septembre 2017 - 9 h 00 – Point 3 -

Délibération n° 1

L'an deux mille dix-sept, le dix neuf septembre à 9 heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.
Date de la convocation : 12-09-2017
Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. M. Dominique GUEYTTE. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. Mme Annie PONSON. M. Lionel TARDY.
Absents excusés : Mme Jeannine GENEIX (procuration à Chantal BOGET). M. Didier PACAUD.
Mme Annie HUGUES a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Personnel, avis favorable de la CAP pour l'avancement de grades de deux agents, suppression et création de postes

Josy Olivier, Maire, expose que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade
Considérant la possibilité d'avancement de grade de deux agents titulaires et l'avis favorable de la CAP à cette promotion reçu le 25 août 2017, la Maire propose à l'assemblée de créer deux emplois et supprimer les deux emplois actuellement occupés par ces agents :
-Création d'un emploi d'adjoint administratif principal 1ère classe permanent à temps complet et suppression concomitante de l'emploi d'adjoint administratif principal 2ème classe permanent à temps complet
-Création d'un emploi d'adjoint technique principal 1ère classe permanent à temps complet et suppression concomitante de l'emploi d'adjoint technique principal 2ème classe permanent à temps complet

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er octobre 2017 :

- Filière technique, cadre d'emploi : adjoint technique,
  - Grade : adjoint technique principal 1ère classe : -ancien effectif : 1 - nouvel effectif : 2
  - -Grade : adjoint technique principal 2ème classe : ancien effectif : 1 – nouvel effectif :0
- Filière administrative, cadre d'emploi : adjoint administratif
  - -Grade : adjoint administratif principal 1ère classe : -ancien effectif : 0 -nouvel effectif : 1
  - -Grade : adjoint administratif principal 2ème classe : -ancien effectif :1 - nouvel effectif : 0

Vu la demande d'avis faite au Comité Technique qui doit se réunir le 28 septembre 2017 concernant la suppression d'emplois
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget

Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents	10
Nombre de votants	11

Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josiane OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.
Envoyé en Préfecture le : 5.10.2017
Reçu en Préfecture le : 6.10.2017
Publié le : 9.10.2017
Compte rendu sommaire affiché le : 19.09.2017

MAIRIE DE ROSANS (Hautes-Alpes)

Commune de Rosans
Département des Hautes-Alpes

REÇU
09 OCT. 2017
1330
MAIRIE DE ROSANS

PREFECTURE DES HAUTES-ALPES
ARRIVEE
06 OCT. 2017
Bureau du Courrier N°3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 septembre 2017 - 9 h 00 – Point 4 -

Délibération n° 2

L'an deux mille dix-sept, le dix neuf septembre à 9 heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.
Date de la convocation : 12-09-2017
Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. M. Dominique GUEYTTE. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. Mme Annie PONSON. M. Lionel TARDY.
Absents excusés : Mme Jeannine GENEIX (procuration à Chantal BOGET). M. Didier PACAUD.

Mme Annie HUGUES a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Vente d'un logement à Mme Savary à l'ancienne gendarmerie, reprise de la délibération du 22 juin 2017 au profit de ses enfants

La Maire expose
Suite à la décision du conseil municipal de vendre un logement à Madame SAVARY, lots numéros 5-6 et 9 de la copropriété, l'étude notariale signale que les lots sont acquis en usufruit par Madame veuve SAVARY née Liliane NAUD et la nue-propriété pour moitié chacun à ses deux enfants, Monsieur Olivier SAVARY et Madame VERRIER née Eléonore SAVARY.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE de modifier les termes de la délibération du 22 juin 2017 de vendre pour 65 000 € l'appartement de l'ancienne gendarmerie soit les lots numéros 5-6 et 9, en nue-propriété pour moitié à Monsieur Olivier SAVARY et Madame VERRIER née Eléonore SAVARY et en usufruit à Madame veuve SAVARY née Liliane NAUD.

Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents	10
Nombre de votants	11

Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josiane OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.
Envoyé en Préfecture le : 5.10.2017
Reçu en Préfecture le : 6.10.2017
Publié le : 9.10.2017
Compte rendu sommaire affiché le : 19.09.2017

MAIRIE DE ROSANS (Hautes-Alpes)

Commune de Rosans
Département des Hautes-Alpes

REÇU LE
09 OCT. 2017
8330
MAIRIE DE ROSANS

PREFECTURE DES HAUTES-ALPES
ARRIVEE
06 OCT. 2017
Bureau du Courrier N°3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 septembre 2017 - 9 h 00 – Point 5 -

Délibération n° 3

L'an deux mille dix-sept, le dix neuf septembre à 9 heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.
Date de la convocation : 12-09-2017
Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. M. Dominique GUEYTTE. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. Mme Annie PONSON. M. Lionel TARDY.
Absents excusés : Mme Jeannine GENEIX (procuration à Chantal BOGET). M. Didier PACAUD.

Mme Annie HUGUES a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Etat des présentations et admissions en non-valeur par le comptable public suite à décision de surendettement et décision d'effacement de dette

Jean-Jacques Ferrero, adjoint, expose

Le centre des finances publiques de Laragne a envoyé
- la liste 2679850511 présentée en non valeurs et composée de 10 pièces pour un montant total de 2 298,38 € arrêtée à la date du 03-05-2017 sur le budget principal de la commune – 28000
- la liste 2679840811 présentée en non valeurs et composée de 16 pièces pour un montant total de 321,41 € arrêtée à la date du 03-05-2017 sur le budget annexe eau et assainissement de Rosans – 29200

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE la maire à mandater les sommes correspondantes aux admissions en non-valeur énoncées
- 2 298,38 € budget principal
- 321,41 € budget de l'eau

Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents	10
Nombre de votants	11

Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josiane OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.
Envoyé en Préfecture le : 5.10.2017
Reçu en Préfecture le : 6.10.2017
Publié le : 9.10.2017
Compte rendu sommaire affiché le : 19.09.2017

MAIRIE DE ROSANS (Hautes-Alpes)

Commune de Rosans
Département des Hautes-Alpes

REÇU LE
09 OCT. 2017
9330
MAIRIE DE ROSANS

PREFECTURE DES HAUTES-ALPES
ARRIVÉE
06 OCT. 2017
Bureau du Courrier N°3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 septembre 2017 - 9 h 00 – Point 6 -

Délibération n° 4

L'an deux mille dix-sept, le dix neuf septembre à 9 heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.
Date de la convocation : 12-09-2017
Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. M. Dominique GUEYTTE. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. Mme Annie PONSON. M. Lionel TARDY.
Absents excusés : Mme Jeannine GENEIX (procuration à Chantal BOGET). M. Didier PACAUD.

Mme Annie HUGUES a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : SyME05, Modification statutaire du Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes, compétence portant création et exploitation d'un réseau public de chaleur et de froid

Lors de l'assemblée générale du Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes du 26 juin 2017, les élus ont décidé de compléter les compétences optionnelles du syndicat portant création et exploitation d'un réseau public de chaleur et de froid entraînant ainsi la réadaptation de ses statuts.

Pierre Michel, adjoint au Maire

- Présente aux membres du conseil municipal les statuts modifiés du Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes adoptés en Assemblée générale le 26 juin 2017 (délibération 2017-23AG).
- Propose aux membres du conseil municipal de se prononcer sur cette modification

L'adjoint précise aussi que sans délibération dans le délai de trois mois à compter de la notification du 26 juillet 2017 la décision est réputée favorable

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE d'approuver cette modification

Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents	10
Nombre de votants	11

Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josiane OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.
Envoyé en Préfecture le : 5.10.2017
Reçu en Préfecture le : 6.10.2017
Publié le : 9.10.2017
Compte rendu sommaire affiché le : 19.09.2017

MAIRIE DE ROSANS (Hautes-Alpes)

Commune de Rosans
Département des Hautes-Alpes

REÇU LE
09 OCT. 2017
9330
MAIRIE DE ROSANS

PREFECTURE DES HAUTES-ALPES
ARRIVEE
06 OCT. 2017
Bureau du Courrier N°3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 septembre 2017 - 9 h 00 – Point 6 -

L'an deux mille dix-sept, le dix neuf septembre à 9 heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.
Date de la convocation : 12-09-2017
Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. M. Dominique GUEYTTE. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. Mme Annie PONSON. M. Lionel TARDY.
Absents excusés : Mme Jeannine GENEIX (procuration à Chantal BOGET). M. Didier PACAUD.

Mme Annie HUGUES a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Signatures du maire dans le cadre des délégations du conseil

Madame Olivier, maire, présente les marchés signés suite à la délégation du 16-03-2017

Travaux d'accessibilité dans divers lieux publics et aménagement de la nouvelle maison médicale (rapport d'analyse des offres préparé par le centre de gestion suite à l'ouverture des plis du 9 mars 2017 et reprise de la délibération du 11 avril 2017

Désignation des travaux	Entreprise	Montant marché HT
Lot 1 : MACONNERIE (sans option)	THOMAS MACONNERIE SERVICES	15 145,00 €
Lot 2 : MENUISERIES ALUMINIMUM (avec avenant)	EURL ST LOUP	8 173,00 €
Lot 3 : MENUISERIES BOIS	EURL ST LOUP	11 611,00 €
Lot 4 : CLOISONS- DOUBLAGE- FAUX PLAFOND	SARL MAF RENOVATION	1 955,90 €
Lot 5 : ELECTRICITE	SCOP AVENIR RADIO ELECTRICITE	12 850,00 €
Lot 6 : PEINTURE	SARL MAF RENOVATION	4 691,86 €
Lot 7 : PLOMBERIE	ALPES AGENCEMENT SANITAIRES	11 911,00 €
Lot 8 : CARRELAGE	SARL MAF RENOVATION	18 716,40 €
Lot 9 : SIGNALETIQUE VISUELLE (avec option)	MANILUX SIGNALETIQUE	5 743,20 €

Madame Josiane OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.
Envoyé en Préfecture le : 5.10.2017
Reçu en Préfecture le : 6.10.2017
Publié le : 9.10.2017
Compte rendu sommaire affiché le : 19.09.2017

MAIRIE DE ROSANS (Hautes-Alpes)